



Spanc, normes d'assainissement et réputation

Par **polato**, le **10/04/2008** à **11:46**

Bonjour,

Je suis actuellement dans une situation qui pourrait peut-être paraître cocasse, voire ridicule, mais qui me laisse démuni au plus haut point.

Pour raison de santé, je vis actuellement chez ma mère (69 ans), en bordure d'un petit village (1000 h). Nous avons reçu dernièrement une lettre de la mairie nous annonçant une visite du SPANC pour le contrôle de notre système d'assainissement.

Le problème, c'est qu'il s'agit d'une vieille maison avec toilette à l'extérieur, ce qu'on appelle une fosse d'aisance, qu'il faut régulièrement faire vider, rien à voir avec une fosse septique. C'est une chose qui ne me gêne pas (ni ma mère qui a toujours vécu là), c'est un système aussi hygiénique qu'un autre.

Ce que nous craignons c'est que le technicien du SPANC nous dise que notre installation est hors-norme, et qu'on nous fasse obligation d'en construire une aux normes.

Le problème qui se pose c'est que nous redoutons que cela nous oblige à faire une déclaration (genre permis de construire) qui serait affiché en mairie, et que cela nuise à notre qualité de vie. Comme j'ai dit, il s'agit d'un petit village, les gens se poseraient immédiatement des questions sur notre hygiène (sans fondement, mais bon), et que cela risque très vite de nous pourrir la vie, nous laissant comme seule solution un déménagement absolument hors de question et pas dans nos moyens.

De plus ce genre de travaux coûte cher, et ma santé ne me permet plus d'en accomplir tout

ou partie moi-même, et ni ma mère ni moi (pension invalidité minimum) n'avons les moyens.

Voilà, j'espère qu'au delà du côté ubuesque de la chose, vous percevrez ma détresse, car je ne sais absolument pas quoi faire. Y a-t'il un moyen juridique de nous préserver d'une façon ou d'une autre ?

D'avance merci !!

Par **mariepascale**, le **30/04/2008** à **02:11**

vous savez, actuellement, on parle de plus en plus de toilettes sèches, c'est-à-dire sans utilisation d'eau. C'est beaucoup écologique et tout à fait accepté.

Finalement vous êtes en avance ! pas de crainte de honte par rapport au voisinage.

Vous trouverez des informations utiles sur toilettes sèches sur internet.

Bon courage !